

Et si vous deveniez « Chargé(e) de mission » à l'ARS Bretagne ?

Ville de Quimper

Ce poste est fait pour vous si

Vous êtes agent de la fonction publique (Cat. A), agent CCN (Niveau 6) ou agent contractuel.

Vous connaissez :

- Conduite et gestion de projet
- Droit/réglementation
- Environnement administratif, institutionnel et politique

Vous êtes et vous savez:

- Aisance relationnelle, autonomie
- Faculté d'adaptation, rigoureux et organisé
- Analyser une information, une donnée, une situation
- Communiquer et animer un réseau

Poste basé à Quimper dans le Finistère

Nos avantages



- Bénéficier d'une démarche Qualité de Vie au Travail
- Possibilité de télétravailler
- Dispositif horaire de plages fixes et mobiles
- Bénéficier d'une richesse culturelle et d'une qualité environnementale singulière

Rejoignez-nous !

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation **avant le 13 juin 2023**
à ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr

Précisez dans l'objet de votre e-mail la référence PEP
(affichée dans le lien)

ARS Bretagne
6 place des Colombes
CS 14253
35042 RENNES CEDEX

www.bretagne.ars.sante.fr



Vos missions

Sous l'autorité hiérarchique du responsable du pôle « offre de soins hospitalière » de la délégation départementale du Finistère, l'agent aura pour missions :

La mise en œuvre, suivi et évaluation de la politique de l'agence régionale de santé dans le domaine hospitalier

- Gérer un portefeuille d'établissements parmi les 28 établissements de santé du territoire Finistère Penn Ar Bed (périmètre à définir selon le profil du candidat retenu : nombre d'établissements (maximum un tiers), répartition géographique ou thématique...) : assurer le suivi des établissements : contact de référence, dialogue de gestion, autorisations, suivi des projets, représentation de l'ARS aux conseils de surveillance
- Déployer, suivre et évaluer la politique de l'Agence en matière d'offre de soins hospitalière, en binôme avec le responsable du pôle, notamment sur les sujets suivants : gestion des tensions hospitalières, veille sociale (réquisitions de personnels des établissements de santé privés...), instruction de dossiers dans le cadre d'appels à projet / appels à manifestation d'intérêt en lien avec les services du siège
- Instruire les réclamations relevant du secteur hospitalier

L'animation territoriale :

- Déployer et suivre la politique de l'ARS notamment dans les domaines suivants : Unités d'Accueil Pédiatrique Enfance en Danger (UAPED), Filières gériatriques et mesure 5 du pacte de refondation des urgences (en lien avec la responsable du pôle médico-social Personnes âgées et le médecin référent de la DD)
- Participer aux dossiers transversaux du département Animation Territoriale (PRS, CTS, PTSM...), aux travaux d'élaboration des CLS.

La participation à la continuité de service :

Suppléer la responsable du pôle Offre de soins hospitalière

Conditions particulières:

Déplacements réguliers dans le département et astreintes administratives sur la base du volontariat

Retrouvez l'intégralité des missions sur la PEP en cliquant [ICI](#)

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région.

Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé-environnement, aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social...

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Retrouvez plus d'informations sur : www.bretagne.ars.sante.fr